

Les coûts sociaux et économiques du *Taser* pour la Ville de Montréal

Patrick Bolland *
membre de *la Coalition pour le retrait du Taser*
Avril 2010

Résumé

Les coûts du Taser sont beaucoup plus importants que ses bénéfices, en termes sociaux et économiques. Cette arme "électrochoc" éloigne la police des citoyen-ne-s et particulièrement des membres des communautés culturelles et de tout le milieu "santé mentale". Loin de maintenir la paix et l'harmonie sociale, le Taser les menace. De plus, les coûts économiques du Taser seront beaucoup plus élevés qu'on ne le pense. Ce n'est pas le prix du Taser en soi, mais les suites et conséquences (même s'il est peu utilisé) qui risquent de coûter cher à la Ville de Montréal. Pour respecter les droits des citoyens et par vigilance budgétaire, la Ville de Montréal peut et doit dire *non* au Taser, d'une façon claire et définitive. Les villes de San Francisco, Boston, Detroit et Washington, D.C. ont rejeté l'option Taser, *pourquoi pas Montréal?*

Coûts sociaux

1. L'image négative du taser

La réputation du taser auprès de la majorité des citoyen-ne-s est négative¹, surtout dès que l'on apprend que le Taser *n'est pas utilisé pour remplacer une arme à feu* et que ses cibles sont trop souvent des *personnes souffrant des problèmes psychiatriques*. L'arme ne peut qu'être associée avec ceux qui l'utilisent. Donc, une politique qui permet l'adoption du Taser – même si le Taser est très peu utilisé sur le terrain - augmente l'écart entre le corps policier (ses seuls utilisateurs) et les citoyen-ne-s.

2. Taser ~ électrochoc ~ torture ~ abus du pouvoir ... (?)

Le Taser utilise une technologie "révolutionnaire" pour les services d'ordre : des *chocs électriques* qui paralysent le système nerveux et créent une douleur extrême. Cette intervention auprès des personnes - qui ne posent aucune menace directe à la vie des policiers ou des passants - entraîne une perception du Taser comme *instrument de torture* (un comité de l'ONU l'a même défini comme tel). La médiatisation du décès de Robert Dziekanski et les nombreux décès américains et canadiens suite à l'utilisation du Taser (334 Américains et 25 Canadiens selon un rapport de 133 pages d'*Amnesty International* [UK] publié en décembre 2008)² - évidemment ces chiffres sont chaudement contestés – font en sorte que le Taser est vu comme arme abusive, donc ses utilisateurs sont eux aussi perçus comme abuseurs de leur pouvoir. Quilem Registre, une des victimes canadiennes, a reçu *six* décharges du Taser d'un policier du SPVM. Dans son rapport sur ce décès, la coroner précise que l'utilisation du pistolet Taser *pourrait avoir contribué* au décès de Quilem.³ Dans ce contexte, une certaine méfiance envers la police par la population qu'elle dessert se comprend.

* Chercheur en psychosociologie, traducteur en sciences humaines. Document préparé pour une présentation brève à l'audience publique de la Ville de Montréal sur l'utilisation du Taser, le 27 avril 2010. Pour tout renseignement ou une version électronique de ce document, veuillez contacter : pbolland@gmail.com. Quelques notes explicatives se trouvent à la page 4. (*also available in English*)

3. Les communautés culturelles et le Taser

La perception du Taser dans les communautés culturelles comme étant "abusif" pose un problème particulièrement sensible, dans beaucoup de villes, y compris l'agglomération de Montréal (c.f., Quilem Registre). Une des priorités de la politique du SPVM est précisément de gagner le *respect* des citoyen-ne-s dans chaque quartier - "*c'est agir et se comporter envers les autres avec considération et dignité, en étant ouvert aux différences*". Ce sont surtout ces communautés "différentes" qui se sentent victimes du "ciblage racial" (*racial profiling*). Si le Taser est utilisé contre un membre d'une communauté culturelle, il faut prévoir des protestations importantes. (Ceci est d'autant plus vrai que les autres moyens d'intervention « lourds » : les « chocs » sont dans une catégorie spéciale). Loin de maintenir la paix sociale, le Taser la menace.

4. Problèmes psychiatriques, drogues et le Taser

Les "malades psychiatriques" ont trop souvent été ciblés par le Taser, au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ces cas sont très médiatisés. Ceci se passe *malgré* les consignes de respecter de telles personnes "fragiles". Citons le cas en octobre 2009 de l'utilisation du Taser à Québec contre un homme atteint de Trisomie 21 - *justifié* selon le ministre Dupuis, *abusif* selon beaucoup de Québécois - ou celui de Claudio Castagnetta, décédé à Québec suite à l'utilisation du Taser. Cette population psychiatisée et/ou sous l'effet des produits illicites (memamphetamines, cocaïne, etc.) a besoin de soins, pas de décharges "électrochoc". Étant donné les nombreux cas de l'utilisation de Taser contre ces "malades", le Taser n'est-il pas en conflit direct avec les valeurs sociales que nous voulons promouvoir? Sommes-nous prêt à oublier les droits des personnes déjà fragilisées?

5. La mission du SPVM et le Taser

*"En partenariat avec les institutions, les organismes socio-communautaires, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes du territoire, le SPVM s'engage à promouvoir la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes sur le territoire de la Ville de Montréal en contribuant à réduire la criminalité, à augmenter la sécurité routière sur le territoire, à favoriser le sentiment de sécurité et à développer un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes québécoise et canadienne."*⁴

Le SPVM a-t-il vraiment besoin de Tasers si coûteux en termes sociaux pour accomplir cette mission, surtout "le respect des droits et libertés garantis par les chartes québécoise et canadienne"? Le Taser n'est-il pas, surtout la façon dans laquelle il continue d'être utilisé, en contradiction avec ces mêmes droits? On a l'impression que le fait de porter un Taser « encourage » son utilisation dans des confrontations difficiles où une arme à feu est hors-question.

Coûts économiques

6. L'achat de l'équipement

Il coûte quelque 1200 \$ pour équiper un policier avec le Taser : l'arme (900 \$ à 1000 \$), les cartouches (23 \$) et l'étui (de 60 \$ à 130 \$) ou quelque 2,250,000 \$ pour équiper les 1500 policiers municipaux de la Ville de Montréal. Mais le vrai coût se trouve ailleurs.

7. Le besoin de formation ... continue

Dans son rapport de coroner suite au décès de Quilem Registre, Mme Rudel-Tessier a insisté pour que l'utilisation du Taser "ne soit pas banalisée et recommande de *revoir entièrement la formation liée à l'usage de cette arme*". Il faut que la formation aille beaucoup plus loin que le *tir sur cible* et le savoir-faire : il faut une sensibilisation approfondie de *l'intervention en crise* (suite aux décharges Taser) et de la problématique dans laquelle se situe le Taser pour que les policiers comprennent que l'arme qui choque est offensive, pas inoffensive.⁵ Une telle formation – y compris des stages de recyclage annuels – n'est prévue ni par la Sûreté du Québec ni par les services policiers municipaux du Québec. Plusieurs jours complets de formation en "temps policier" Taser coûtent cher dans un budget déjà restreint.

8. Dépenses renouvelables

Au delà de la formation continue, si le Taser est adopté, la Ville doit prévoir d'autres dépenses annuelles : remplacement des équipements, vérification et re-certification de chaque Taser, achat des cartouches, etc.. Il y aura également d'autres frais spécifiques à l'utilisation du Taser : la Ville doit payer la facture pour les logiciels, le téléchargement des données et les heures de travail pour analyser les données, la rédaction de rapports suite à l'utilisation, enquêtes éventuelles, etc.

Par ailleurs, si la Ville donne son feu vert au Taser X26 (le modèle actuellement en service), il faut également prévoir la demande dans un proche avenir de nouveaux modèles Taser de la part du SPVM : le TaserCam, le système AXON, le Taser à trois cartouches X3, le XREP, etc.⁶ Et *Taser International* développe activement le "Taser sans fil", qui sera beaucoup plus attractif aux policiers dès qu'il sera mis en vente.

9. Frais juridiques, règlements de cour et règlements hors-cour

Mais l'élément le plus coûteux risque d'être les frais juridiques. Aux États-Unis, il y a eu de nombreux règlements de cour et hors-cour entre les administrations locales et les parties civiles suite à l'utilisation du Taser (voir le tableau pour certains exemples), même *sans le décès* de la personne

ciblée. Depuis le précédent important canadien du règlement au début avril 2010 (pour un montant confidentiel) entre la GRC et la mère de Robert Dziekanski, il est prudent de prévoir des coûts significatifs à la fois de frais

<i>Date de décision</i>	<i>Jurisdiction</i>	<i>Nom du plaignant</i>	<i>Montant accordé</i>
2006/03	(Ville) Washougal, Washington	Olga Rybak	200,000\$
2008/03	(Ville) Salt Lake City, Utah	Jared Massey	40,000\$
2008/12	(Ville) San José, Calif.	Robert Heston	70,000\$
2009/03	(Comté) Larimer County, Colorado	Timothy Mathis	225,000\$
2009/05	(UCLA) Los Angeles, Calif.	Mostafa Tabatabaiejad	220,000\$
2009/07	(Ville) Wichita, Kansas	Donnel Williams	50,000\$
2009/08	(Ville) Charlotte, North Carolina	Darryl Turner	625,000\$
2009/10	(Comté) Travis County, Texas	Kathryn Winkfein	40,000\$
2009/10	(Comté) Spokane County, Washington	Spirit Creager	112,000\$
2009/12	(Ville) Columbia, Missouri	Phillip Lee McDuffy	300,000\$
2010/02	(Ville) Boise, Idaho	"Non disponible"	150,000\$

d'avocats et de règlements de cour ou hors cour (ce dernier souvent pour éviter les frais additionnels pour poursuivre un procès civil ou criminel) si le Taser reste dans l'arsenal policier.

10. Peut-on se fier aux "épargnes Taser" promulguées par le fabricant du Taser?

Taser International affirme que son produit ne sauve pas seulement des vies⁷ mais aussi des frais de services de police. Une économie importante pour la police, selon la corporation, est la réduction des *congés-maladie* suite à l'adoption du Taser, parce que le Taser remplace les interventions "physiques". Ces statistiques, comme beaucoup des affirmations de la corporation, sont notamment très contestées. D'ailleurs, la corporation a une politique de *ne pas* corriger les informations qui, par la suite, prouvent être erronées.⁸

Conclusion : la Ville de Montréal a-t-elle vraiment besoin du Taser ?

Il y aura une perte de confiance publique dans la police et l'administration municipales si le Conseil municipal n'adopte pas une position claire sur le Taser, en décidant enfin de s'en départir. Les coûts du Taser à la société, certes difficiles à chiffrer, sont néanmoins réels et importants.

Suite à un long débat et malgré la pression persistante du chef de police, la commission policière de la Ville de *San Francisco* a voté, le 2 mars 2010, *contre* l'utilisation des Tasers. Un des membres de la commission de San Francisco, Petra DeJesus, s'inquiétait particulièrement des *coûts du Taser* et du *manque d'information sur sa sécurité*.⁹ Les départements de police des villes de *Detroit*, de *Washington, D.C.* et de *Boston* ne disposent pas de Taser.¹⁰ Beaucoup de villes européennes ont rejeté l'option Taser. Aux Pays Bas, le *syndicat des policiers* a voté en majorité pour *ne pas* y avoir accès. En *France*, le Conseil d'État – l'équivalent d'une "Cour constitutionnelle" - a annulé le 2 septembre 2009 un décret du ministère de l'Intérieur autorisant l'emploi de Tasers par les *agents de police municipale*. Si tant de juridictions sont devenues "sans risque Taser" ... **pourquoi pas la Ville de Montréal?**

Notes

- ¹ À ma connaissance, aucun sondage n'a été effectué sur "les opinions des Québécois envers la Taser". La seule enquête que j'ai pu consulter concerne la Canada; il a été réalisée en mars 2009 par la maison Harris-Decima (auprès de 1000 répondants, marge d'erreur : 3.1 %). Selon le communiqué de la *Presse Canadienne* (en anglais), le décès de Robert Dziekanski a "sapé la confiance en la GRC". 63 % des Canadiens n'acceptait pas la version selon la GRC, et en Colombie Britannique, 54 % répondait qu'ils avaient moins de confiance dans la GRC. Une porte-parole de la GRC a réagi: "Les résultats sont inquiétants parce que la police ne peut pas faire son travail efficacement sans l'appui total de la population".
<http://www.thestar.com/news/canada/article/599718>
- ² Amnesty International (UK) : *'Less than lethal?' The use of stun weapons in US law enforcement*. Voir page 6 : "Since June 2001, more than 330 people in the USA are reported to have died after being struck by police Tasers and 25 similar deaths have been reported in Canada." À noter ce rapport, hautement contesté par la corporation, fut publié en novembre 2008. <http://www.amnesty.ca/amnestynews/upload/AMR510102008.pdf>
- ³ http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2008/08/29/001-mort-registre-taser_n.shtml
- ⁴ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=5798,40707559&_schema=PORTAL
- ⁵ "Mme Rudel-Tessier estime aussi que, si les deux policiers avaient été mieux formés, ils auraient pu contrôler M. Registre, peut-être plus facilement. Du reste, Mme Rudel-Tessier insiste pour que l'utilisation du Taser ne soit pas banalisée et recommande de revoir entièrement la formation liée à l'usage de cette arme. Elle soutient que les policiers doivent être conscients de l'impact que l'usage du pistolet à décharge électrique peut avoir sur l'état de santé de la personne atteinte, notamment si celle-ci a consommé de la drogue ou de l'alcool." source : http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2008/08/29/001-mort-registre-taser_n.shtml
- ⁶ <http://taser.fr> pour accéder aux modèles derniers-nés du Taser.
- ⁷ Depuis quelques mois, cette phrase a subi une légère modification : on lit aujourd'hui sur le site www.taser.com que le Taser *protège* les vies au lieu de les *sauver*. Y a-t-il une différence ?
- ⁸ La corporation répète systématiquement dans ses communiqués de presse : "La corporation n'assume aucune responsabilité de mettre à jour les informations contenues dans ce communiqué de presse" ("*TASER International assumes no obligation to update the information contained in this press release*"). La corporation exerce ce "droit" (connu sous le nom du "safeharbor clause") et une règle de silence sélectif en ce qui concerne les "mauvaises nouvelles".
- ⁹ <http://www.sfexaminer.com/local/SFPDs-push-for-Tasers-stunted-86495957.html>
- ¹⁰ Le directeur de communications de *Taser International*, Steve Tuttle, l'a reconnu en mars 2010 : "*San Francisco is one of four big-city police departments in the nation that don't use Tasers. The others are Detroit, Washington, D.C., and Boston*"
<http://www.sfexaminer.com/local/SFPDs-push-for-Tasers-stunted-86495957.html>
-